

Décision n°1971 du 30 septembre 2022

<p style="text-align: center;">CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE SPECIALITE APPAREILLAGE BIOMEDICAL</p>

Le Directeur

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière,
VU l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres aux diplômes permettant l'accès au concours sur titre d'ingénieur hospitalier,
VU l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,
VU le tableau des emplois,

DECIDE

ARTICLE 1 : En application de l'article 6 du décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 susvisé, un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Rodez en vue de pourvoir un poste d'ingénieur hospitalier en chef de classe normale vacant dans la spécialité appareillage biomédical.

ARTICLE 2 : Conformément à l'avis de concours publié, les demandes d'admission à concourir devront être adressées au plus tard le 4 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi, à Madame la Directrice des Ressources Humaines, Centre Hospitalier J. Puel, Avenue de l'hôpital, 12027 RODEZ Cedex 9.

Le Directeur,

Vincent PREVOTEAU